

# Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer

## Déclaration du groupe des personnalités qualifiées

**M. Cabrespines** : « Monsieur le président, cher-e-s collègues,

Permettez-moi avant tout, d'autres l'ont fait avant moi, de saluer à mon tour la qualité du travail et l'écoute du rapporteur, parfois malmené, dans le délai très contraint qui a été le nôtre.

L'examen de ce projet de loi a été effectué dans une certaine précipitation voire frustration pour une partie d'entre nous et c'est pourquoi, je tiens aussi à rendre hommage à l'esprit constructif des membres de la section qui, autour du rapporteur et de la présidente, ont permis au CESE de rendre dans le délai imparti notre avis au gouvernement sur un texte majeur à plusieurs titres, engageant pour les 10 à 20 ans à venir.

L'importance des apports des Outre-mer à la France est indéniable, ne serait ce qu'en termes maritime, forestier ou de biodiversité, voire dans certains domaines économiques, mais surtout en termes de diversités, de richesses humaines. Il convient de préserver cette « diversité exceptionnelle et fragile », ainsi que le souligne l'avis.

Tendre vers l'égalité réelle des outre-mer est un investissement essentiel pour notre pays et pour chaque collectivité ultra-marine. Vous le dites très justement, les outre-mer français sont autant d'atouts pour la France et l'Europe qu'il convient de préserver et valoriser.

Force est de constater cependant (malheureusement) qu'il existe des inégalités réelles et le projet d'avis les souligne bien, Monsieur le Rapporteur, Cher Christian, je ne vais pas les reprendre ici.

Je parlais de « frustrations » tout à l'heure... ce diagnostic aurait mérité plus de temps compte tenu de la très grande diversité des outre-mer. Des écarts importants existent en Outre-mer par rapport aux standards hexagonaux. Ils se doublent par ailleurs d'inégalités internes aux sociétés ultramarines encore plus importantes.

Les auditions que nous avons menées ont permis de mieux comprendre les réponses qui sont à construire en matière d'éducation, de santé, d'emploi ou de lutte contre la précarité sociale et d'en inscrire les prémices dans ce projet de loi.

À ce titre, vous le savez, les acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) dans chacun de ces territoires sont engagés dans la lutte contre les inégalités internes et ce projet de loi peut être une possibilité offerte pour que leur intervention s'inscrive encore plus dans « l'accès aux principaux

*services de la vie courante, l'accès à l'éducation, l'accès au travail, la lutte contre la paupérisation ou contre la précarité des jeunes ».*

La prise en compte des populations les plus défavorisées est un enjeu majeur pour un pays qui défend les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Ce projet de loi doit permettre de mettre en application ces valeurs et de les faire vivre.

Les écarts de niveau de vie que nous avons pu repérer révèlent les difficultés à concrétiser le principe constitutionnel d'égalité dans les faits, et nécessitent effectivement des efforts importants pour les réduire.

C'est pourquoi il est important que soit retenue la référence aux nouveaux indicateurs que le CESE a proposés avec France Stratégie car ils permettront d'avoir une vision plus précise des dispositions du futur. Cela nous donnera sans doute aussi les moyens d'engager une politique plus précise quant aux besoins des Outre-mer, là où, actuellement, nous souffrons d'une méconnaissance de certaines données.

Ainsi, ce projet de loi, qui ambitionne d'écrire la première page d'une étape vers l'égalité réelle et présente comme « une priorité de la Nation » la réduction des écarts de développement que connaissent les populations d'outre-mer au sein du peuple français, doit être soutenu.

Il est essentiel aussi de respecter les spécificités de chaque territoire et de garantir à chacun une égale capacité à transformer des droits en réalisations effectives.

Ainsi, je tiens également à souligner l'esprit de la méthode d'élaboration du projet de loi consistant à définir à l'échelle de chacune des onze collectivités un projet de société à long terme, puis un contrat de convergence, en appliquant des démarches de démocratie participative.

Vous l'aurez compris monsieur le président, cher-e-s collègues, je voterai ce projet d'avis ».

**M. Amsalem** : « Monsieur le Président, Cher.es Collègues,

Comme d'autres, je souhaite saluer l'excellent travail du rapporteur, dans des conditions particulières.

J'y associe bien évidemment tous les membres de la section.

Ce rapport propose une démarche méthodologique de très grande qualité, qui nous permettra de suivre avec plus de précision l'évolution sociale et économique.

Les territoires d'Outre-mer sont véritablement « les bases avancées » de notre territoire métropolitain et de la Francophonie. Les apports de ces territoires sont très importants, dans de nombreux domaines.

Dans un domaine que je connais bien : le sport, je n'ai pas besoin de vous convaincre tellement le sport français a bénéficié des talents de ces territoires, incarné par Muriel Hurtis, ici présente. Je n'ai pas non plus à vous convaincre de l'excellence de techniciens du sport dans ces territoires. Sans doute convient-il d'ajouter dans le projet d'avis un plan relatif aux équipements sportifs qui sont quasiment manquants dans certains endroits et mériteraient un plan de rénovation important dans d'autres.

Cela dit, force est de constater qu'il y a encore des progrès à faire en termes d'égalité réelle des Outre-mer, essentiels pour ces territoires et pour notre économie dans les zones d'influences de ces bases avancées.

Ce projet d'avis nous éclaire parfaitement sur les progrès qu'il reste à faire, afin de réduire les décalages constatés.

Tous les indicateurs économiques, sociaux, éducatifs constatés sont inquiétants et montrent bien qu'un effort important devra être fait, dans les 10 ans à 20 ans à venir.

Comme le souligne la ministre, Mme George Pau-Langevin : « *Le taux de pauvreté est en moyenne 2 fois plus important qu'en métropole, alors que le revenu médian local est plus faible en Outre-mer* ».

Compte tenu de cette situation constatée, le projet de loi doit tenir compte des spécificités de chaque territoire, en faisant en sorte de faire de cette future loi une priorité pour notre Nation.

Les territoires d'Outre-mer sont aussi nos ambassades en Océanie, dans le Pacifique, dans les Caraïbes aux Amériques et dans l'Océan Indien.

Cette opportunité géographique est un atout pour notre Nation et doit nous inciter à investir sur ces territoires pour rattraper les inégalités, et donner du sens à notre République une et indivisible !

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Président, chers collègues, je voterai ce projet d'avis, avec force, passion et vigueur ! »